

Silex taillés des alluvions quaternaires de la vallée de la Charente, entre Châteauneuf et Jarnac

Germain (H.)

Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, Année 1885, Volume 8, Numéro 1
p. 351 - 352

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

ÉLECTIONS.

M. le professeur U. TRÉLAT est élu membre honoraire.

M. VOULOT est élu membre titulaire, et MM. MASON (Otis.-P.) et le docteur BRINTON, correspondants étrangers.

PRÉSENTATIONS.

**Silex taillés des alluvions quaternaires de la vallée
de la Charente entre Châteauneuf et Jarnac ;**

PAR M. H. GERMAIN,

Ingénieur civil des mines.

Les silex taillés qui sont soumis à l'examen de la Société proviennent des sablières de Saint-Amand de Graves, et spécialement de celles du *Petit-Gain* (ou *Guin*), dépendant du lieu dit *champ Morisset*.

Ils sont, les uns chelléens, les autres moustériens.

Ils ont été recueillis dans des chantiers très voisins les uns des autres, disséminés sur la surface de 1 hectare, et exploitant un dépôt de sable et gravier variant de 50 centimètres à 2^m,50 d'épaisseur. Ce dépôt, qui atteint sur d'autres points 6 mètres de puissance, est toujours constitué par un banc unique sans grandes lignes de stratification, mais rompu horizontalement par les fluctuations ordinaires des alluvions sablonneuses.

L'alluvion quaternaire qui renferme ces outils provient du lavage des plateaux; on y trouve, en effet, des galets de quartzite et des roches primitives du Limousin roulées, des galets tertiaires, des silex et des fossiles roulés du crétacé supérieur.

Les instruments de silex sont eux-mêmes plus ou moins roulés, quelquefois presque pas.

Les instruments chelléens et moustériens sont intimement mélangés dans les sablières, quelle que soit l'épaisseur du dépôt.

Toutefois, si l'on compare les instruments moustériens des sablières à ceux des cavernes de la Charente (on peut en juger d'après des types que voici, provenant des cavernes de la Quina, fouille de M. Gustave Chauvet, et de Grandjean, fouille de M. Lemarié), il semble que ceux des cavernes sont plus variés de forme, plus délicats de travail, et, par suite, pourraient être considérés comme postérieurs à ceux des sablières.

De ces faits constatés, il résulterait que cette formation quaternaire a été constituée postérieurement à l'époque chelléenne et au cours de l'époque moustérienne, peut-être avant le moustérien des cavernes, si j'ose faire une division dans cette période.

Fixer l'âge de ces alluvions par rapport à la classification si complète de M. de Mortillet, m'a paru dès aujourd'hui intéressant. Je reprendrai plus tard en détail l'étude et la description de ce grand dépôt quaternaire, qui occupe dans la seule portion indiquée du bord de la Charente une longueur de 12 kilomètres sur une largeur moyenne de 800 mètres et sur une épaisseur très variable, 50 centimètres à 6 et 7 mètres. C'est un vaste champ d'observation.

Discussion.

M. DE JOUVENCEL demande dans quelle situation géographique, par rapport au Limousin, se trouve la localité d'où proviennent ces silex.

M. GERMAIN. Exactement à l'ouest du Limousin.

M. D'ACY. Les faits constatés par M. Germain confirment absolument ce que j'ai vu moi-même dans les localités que j'ai explorées en Picardie et près de Paris, à savoir : le mélange des deux systèmes chelléen et moustérien.

M. GERMAIN. Il en est ainsi dans certaines localités de la Charente, mais non dans toutes. Je crois en connaître au moins une, où il n'y a que des silex chelléens.

M. CAPITAN fait remarquer que, parmi les silex présentés, il n'y a pas de pointes du Moustier bien caractérisées.